

Postulat Patrick Simonin et consorts – Il faut sauver le génie ferroviaire vaudois

Texte déposé

Nous avons appris ces derniers jours que l'entreprise EFSA SA de Châtillens quitte le territoire vaudois, avec ses 95 emplois, pour Romont dans le canton de Fribourg, suite à la décision de CFF-Cargo de ne plus desservir Châtillens à moyen terme.

L'entreprise EFSA SA, spécialisée dans les prestations et la fourniture de matériel ferroviaire, quitte notre canton, car elle n'a pas pu y trouver, à court terme, un nouveau terrain relié au réseau ferroviaire et offrant une garantie de desserte par CFF Cargo.

Ce cas doit servir de détonateur à la situation des entreprises vaudoises de cette branche. Le territoire vaudois accueille, en effet, de nombreux acteurs du génie ferroviaire :

- des constructeurs de machines d'entretien ferroviaire ;
- des spécialistes dans l'entretien et le renouvellement mécanisés de voies de chemin de fer ;
- des prestataires dans le domaine des lignes de contact ainsi que la gestion de la sécurité des réseaux ferroviaires ;
- bon nombre d'entreprises du domaine, parfois pionnières dans leur secteur.

Si le futur, en termes d'activité, est réjouissant :

- toutes les projections annoncent une augmentation du trafic ferroviaire suisse et international ;
- les besoins en véhicules ferroviaires, en machines de chantier, mais également le volume des travaux de maintenance vont constamment croître dans le futur ;
- le domaine du rail se trouve à l'aube d'un développement technologique important.

Il est plus inquiétant de voir cet avenir pérennisé en sol vaudois. En effet, force est de constater que, en ne prenant que les 4 plus grandes entreprises — en nombre de collaborateurs — sur territoire du canton de Vaud :

- fondées dans la première partie du 20e siècle, elles sont établies dans des zones d'agglomération et ne disposent plus de capacité à s'étendre ;
- les plus de 1000 emplois qu'elles représentent pourraient s'éloigner de notre canton ;
- les perspectives d'établissement sur le territoire du canton de Vaud pour de nouveaux acteurs sont aléatoires.

Nous devons être conscients que la densification du trafic rend de plus en plus difficile et onéreux de desservir un embranché — raccordé au réseau CFF — seul et de petite taille, d'où la nécessité de créer des *hub* comme à Aclens. Il faut savoir que le déplacement de EFSA sur Romont est largement motivé par la présence de Nespresso, gros client de CFF-Cargo.

Pour anticiper et permettre d'ancrer ces entreprises et leurs emplois dans le canton de Vaud, mais également pour proposer des conditions-cadres intéressantes pour de futures entreprises en génie ferroviaire, le postulant invite le Conseil d'Etat à :

- a) Répertorier les parcelles disponibles avec accès — existant ou potentiel — au réseau ferroviaire.
- b) Introduire un mécanisme afin que la possibilité d'acquérir ces parcelles soit destinée, en premier lieu, aux entreprises pour lesquelles l'accès au rail est vital.

- c) Envisager l'acquisition de certaines de ces parcelles et gagner par là en autonomie et en vitesse de décision pour accueillir et grouper des acteurs du monde ferroviaire dans le canton.
- d) Négocier avec CFF Cargo pour assurer la desserte des sites du point c) à long terme.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Patrick Simonin
et 35 cosignataires*

Développement

M. Patrick Simonin (PLR) : — Les 95 emplois d'une entreprise du génie ferroviaire vaudois sont déplacés dans le canton de Fribourg. Le présent postulat a pour but de poser quelques questions essentielles pour l'avenir de cette branche, dans notre canton.

Souvent méconnue, cette branche est un des fleurons du secteur secondaire, sur sol vaudois, comptant des milliers d'emplois. Actives tant dans la construction de machines que dans les prestations de renouvellement et d'entretien des réseaux ferroviaires, ces entreprises sont souvent pionnières dans leur domaine. La spécificité de la branche tient à un aspect crucial : avoir un accès au rail desservi par CFF-Cargo. L'aide du canton est ainsi requise sur deux points, tant l'aménagement du territoire ainsi que les relations directes avec les CFF ne sont pas choses aisées.

De par la concentration des réseaux ferroviaires dans notre canton et les investissements d'ores et déjà consentis pour les développer et les entretenir, il serait dommageable pour le canton de voir s'éloigner les entreprises qui peuvent y contribuer.

Pour obtenir des réponses à ces questions, j'ai l'honneur de déposer le présent postulat et je remercie les 35 collègues qui s'y sont associés.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.